

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA REGION LILLE. 105, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Quotidien de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 9-65 3, rue Fidele Lohoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

LE CINQUANTAIRE DE L'ÉCOLE LAIQUE A ÉTÉ CÉLÉBRÉ HIER DIMANCHE A LILLE SOUS UNE PLUIE DILUVIENNE



Le cortège défilant sous une pluie diluvienne devant la magnifique tribune officielle installée place de la République

Les fêtes du Cinquantième de l'École Laïque, à Lille, qui avaient débuté samedi par une imposante réception à l'Hôtel de Ville, se sont poursuivies hier grandiose, malgré une pluie diluvienne.

MM. SALENGRO et PEPIN, qui glorifièrent l'École Laïque. Au cours de l'après-midi, un cortège comportant environ 25.000 personnes et représentant les écoles, les Amicales et les amis de la laïcité, défila dans les rues de Lille devant la foule massée sur les trottoirs et place de la République, devant les personnalités officielles, dont MM. Salengro, député-maire; Langeon, préfet du Nord; Boujard, secrétaire général de la Préfecture; Bracke, député; Debierre et Daniel-Vincent, sénateurs, etc.

LA VISITE D'A. C. YOUNG-SLAVES aux Anciens Combattants du Nord à Lille

Pour manifester les sentiments fraternels qui animent les A. C. yougoslaves, pour exprimer leur reconnaissance pour la visite que les A. C. français ont faite l'année dernière à leurs camarades de Yougoslavie, trois cents A. C. yougoslaves sont venus en France, et après Paris leur première visite fut pour Lille.

A la table d'honneur, et autour de M. E. Houbroun, président des A. C. d'Orient qui présidait, nous avons noté la présence de personnalités déjà citées, auxquelles il convient d'ajouter: MM. Boujard, secrétaire général de la Préfecture; Destailleurs, député; les consuls de Grèce, de Pologne, d'Angleterre; MM. Goudaert, président de l'U. N. C.; Olivier, président des A. C.; Arqueboug, adjoint, représentant M. Roger Salengro, député-maire de Lille; Courcol, Délepoite, etc.

LES RECEPTIONS A 10 h. 45, place de la Gare, les associations d'A. C. d'Orient et les délégations d'A. C. et Anciens Militaires, avec leurs drapeaux, reçurent les anciens combattants yougoslaves, ainsi que MM. le général Bozo; Houbroun, président des A. C. d'Orient; Hassoyewitch, consul de Yougoslavie; Coolen, adjoint représentant M. Roger Salengro, député-maire de Lille; M. Heraut, président de la Fédération Nationale des Polilus d'Orient.

Au champagne, des discours ont été prononcés par: M. Houbroun, au nom de la Fédération Nationale des Polilus d'Orient; M. Pasquero, au nom des Anciens des 84 et 284 R. I.; M. Schettler, au nom des A. C. belges; M. Goudaert, au nom de l'U. N. C.; M. Olivier, au nom du comité interdépartemental des Anciens du Nord; M. Arqueboug, au nom de l'Administration municipale; M. le général Rozier, au nom du général Boquet, commandant la 1re région; le consul de Yougoslavie; M. Boujard, secrétaire général à la Préfecture du Nord, au nom du gouvernement de la République et du département du Nord.



Les anciens combattants Yougoslaves devant le Monument aux Morts de Lille

de Lille, nous avons remarqué MM. Willems, Arqueboug, Hagheboom, Saint-Venant, Dompsin, adjoints, et MM. Brodai, Bataille, Bauch, Courouble, Delvive, Dillies, Peters et Vaanden Bergha, conseillers municipaux.

Des discours furent prononcés par MM. Houbroun, Marc Heraut, le colonel Radossavilitch.

M. Roger Salengro, député-maire de Lille, présente tout d'abord ses remerciements les plus vifs. Il évoque ensuite les horreurs de la guerre et montre que les peuples ont pour impérieux devoir d'éviter le retour. Il insiste enfin sur le péril des dictatures et la nécessité du triomphe de la démocratie dans le monde. Des hurrahs prolongés accueillirent ses derniers mots sur l'union des travailleurs et la victoire de la paix.

Le colonel remit un album de la guerre et de la Serbie à M. le maire. Des vins d'honneur furent offerts dans le grand hall.

Le cortège se rendit ensuite à la Préfecture, où M. Langeon, préfet du Nord, vint à accueillir les A. C. yougoslaves en prononçant une aimable allocution. Une gerbe fut déposée au monument des Fusillés illois, et le sacrifice des héros illois fut expliqué aux visiteurs par un interprète.

Le banquet. A 19 h., un banquet réunissant plus de huit cents convives au hall des fêtes de la Foire Commerciale.

LE MYSTÈRE DE LA CASEMATE DE BERSILLIES

Encore une nouvelle preuve de la mauvaise foi de Louis Chimène, inculpé de l'assassinat de son ami, E. Pesant

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL) M. Magnin, juge d'instruction à Avesnes, a déjà, comme nous l'avons dit, réuni un faisceau important de preuves de la mauvaise foi de Louis Chimène, l'assassin présumé d'Edmond Pesant. Voici encore un nouveau témoin, un habitant de Bersillies, qui va apporter à l'accusation une arme redoutable. Il s'agit de M. Besson. Notre enquête nous a mené hier chez cette personne, qui rencontra Louis Chimène à deux reprises. La première fois, c'était le dimanche soir, le soir du drame. M. Besson, qui s'était trouvé dans un café en même temps que Chimène, fit un moment route avec ce dernier, qui rentra chez Mme Vve Pesant. Chimène faisant, Chimène parla de la funeste détermination qu'avait prise Pesant en visitant le fort.



M. Besson, de Bersillies, nouveau et important témoin contre Chimène.

Les deux hommes se quittèrent. Ils devaient se revoir le mardi matin. Chimène était la veille revenu précipitamment de Paris, pour sembler la femme de son ami. — Eh bien, lui demanda M. Besson, pas de nouvelles de Pesant? — Bah! dit Chimène, il ne s'est pas suicidé. Sa femme nous a appris qu'il avait dérobé 8.000 francs. Il doit s'embarquer en Belgique.

Or, Chimène a expliqué l'histoire d'une toute autre façon au magistrat instructeur: « Pesant, a-t-il déclaré, n'avait que quinze francs en poche, il m'a dit qu'il avait perdu 8.000 francs et venait chercher de l'argent chez sa mère. Or, est la vérité? Nous avons déjà dit qu'il y a une troisième version qui se présente. Les 8.000 francs se trouvaient dans la poche de Chimène. Par quel moyen? C'est encore le mystère.

J'AI UN RASOIR La conversation continua entre M. Besson et Chimène. Soudain, celui-ci: « Ne pourriez-vous donc pas me raser? Il n'y a pas de coiffeur ici? »

(Lire la suite en deuxième page)

VERS UNE SOLUTION DU CONFLIT TEXTILE de Roubaix-Tourcoing?

C'est aujourd'hui que seront reçues par le Préfet du Nord, les délégations ouvrières et patronales

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL) Ainsi que nous l'avons annoncé à la fin de la semaine dernière, M. LANGEON, préfet du Nord, recevra aujourd'hui les délégations ouvrières et patronales. Peut-on espérer que la lumière sortira de ces entrevues? Il faut le souhaiter, car voici que s'ouvre la quatrième semaine de grève et il serait temps qu'intervienne enfin une solution à ce douloureux conflit. PROPOSITION TRANSACTIONNELLE Au dernier jour de la semaine, la maison Alfred Motte et ses fils, importante firme qui, ainsi qu'on le sait, ne fait pas partie de la Commission interdépartementale patronale du textile, faisait savoir à ses ouvriers qu'elle était désireuse de leur proposer une formule transactionnelle. Elle se déclarait prête à ne pas appliquer la baisse des salaires avant le 1er septembre, où la diminution serait arrêtée à 3 %, à condition que le personnel reprenne le travail sans plus tarder et accepte dès maintenant la réduction du 1er septembre.

CE QU'ON EN DIT AU COMITÉ INTERSYNDICAL M. LEFEBVRE nous a dit à ce sujet: « Pour le moment, nous ne pouvons rien dire de précis, nous ne sommes pas seuls dans cette affaire. Voici comment nous procéderons: Lundi soir, si toutefois nous ne sommes pas tenus trop longtemps à la Préfecture, nous nous réunirons et nous examinerons cette proposition. Le lendemain, probablement, nous soumettrons notre impression à l'assemblée générale, qui déciderait en dernier ressort des décisions à prendre à ce sujet.

NOUVELLE ENTREVUE AVEC LES DÉLEGUES BELGES AU CONSORTIUM M. LEX, au nom des Unions patronales d'Halain, Comines et Werwicq, a offert, par lettre, une nouvelle entrevue à la Centrale des ouvriers socialistes de Belgique, au sujet de la suppression de la prime de présence. On ignore encore la suite que donnera ce groupement à cette invitation.

LA JOURNÉE D'AUJOURD'HUI La journée d'aujourd'hui verra se dérouler d'importantes réunions célestiques et surtout les entrevues du Préfet du Nord et des délégations ouvrières et patronales.

UN LYCÉEN TUA 3 PERSONNES ET EN BLESSA PLUSIEURS AUTRES Une dépêche de Sofia annonce qu'un élève âgé de 15 ans, nommé Dragolich, avait été renvoyé du lycée de Rustchuk pour mauvaise conduite.

Faisant irruption, hier, dans la classe d'où il avait été chassé, il se précipita sur le professeur, qu'il tua d'un coup de poignard. Puis il se rendit, revolver au poing, chez le directeur, qui l'abattit froidement. Un groupe d'élevés tentant de le désarmer, il tira au hasard plusieurs coups de feu, tuant un enfant et en blessant plusieurs autres. La police, appelée en hâte, parvint non sans peine à maîtriser le forcené.

A LILLE: LE 54 ANNIVERSAIRE des Sauveteurs du Nord et du P.-de-C.

Hier, la société des sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais fêtait à Lille le 54 anniversaire de sa fondation. A cette occasion, une journée composée de plusieurs manifestations avait été organisée. A 10 heures, en nombre imposant, les membres du groupe de Lille se rendirent à la gare où furent reçus les délégués du département du Nord et du Pas-de-Calais. A la suite de la réception en gare, un cortège se forma qui se rendit au monument aux morts déposer une gerbe.

Ce geste de reconnaissance fut suivi d'un autre au monument Pasteur où la légation de Belgique à Lille déposa une gerbe. A midi, une messe fut célébrée à l'église Saint-Maurice à la mémoire des membres décédés. Pendant la messe, le Cercle Berlioz, sous la direction de M. Bernas se fit entendre. Après le service, les vins d'honneur furent offerts au siège, salle de la société industrielle, rue de l'Hôpital Militaire.



Trois sauveteurs qui ont à leur actif un nombre incalculable d'actes de courage: MM. DEBOULIE fils et père, du cabinet de sauvetage de SOULOGNE et M. BOURNIEUX, gardien de phare à GALAIS depuis plus de quarante ans.

Au monument aux morts, le Président de la société, M. Lucien Crépé Salut-Lager se chargea de déposer au pied du monument une superbe gerbe de fleurs. Une minute de recueillement fut observée à la mémoire de ceux qui ne sont plus et qui ont donné leur vie pour la patrie.

Pendant la durée du repas, l'orchestre du Kursaal d'Hellemmes obtint de nombreux applaudissements. Témoignage de la satisfaction de l'assistance pour son magnifique programme.

(Lire la suite en quatrième page)

CÉRÉMONIES DU SOUVENIR EN BELGIQUE L'INAUGURATION DE L'OSSUAIRE DES ÉVACUÉS FRANÇAIS A MONS

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL) Une grande journée franco-belge s'est déroulée hier à Mons, marquée d'une part par l'assemblée générale des anciens combattants français demeurant en Belgique, d'autre part par l'inauguration de l'Ossuaire des victimes françaises de l'évacuation.



LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DE L'OSSUAIRE

A gauche: M. DEMOLON, conseiller général du Nord, adjoint au maire de Cambrai, prononçant au nom des populations des régions libérées; à droite: les familles des victimes déposant de la terre du village natal sur la tombe des disparus.

De nombreuses personnalités françaises et belges assistèrent à ces manifestations au cours desquelles s'exprimèrent fortement l'inébranlable amitié qui unit les deux pays voisins et leurs populations. AU CIMETIÈRE COMMUNAL Un cortège de plusieurs milliers de personnes s'est rendu hier à travers Mons jusqu'au cimetière communal où l'Ossuaire a remplacé le cimetière français à la tombe abandonnée. Près de deux cents civils français de la région du Nord, représentés sous la large drape de marbre. Toutes les sociétés locales, les groupements d'A. C. belges et français venus de tous les points de la Belgique et de la France, les enfants des écoles, des délégations des villes du Nord, apportèrent à nos morts un suprême hommage. Drapeaux français et belges formaient l'au-dessus du monument un dais impressionnant. La cérémonie fut d'une extrême simplicité, d'autant plus sincère et émouvante.

M. F. MASSON, ministre d'Etat, président du comité d'honneur, rappela le douloureux calvaire gravé pendant l'occupation par les civils du Nord, l'agonie des enfants, des malades, des vieillards dont Mons recueillit le dernier soupir. Il fit remettre, de l'Ossuaire à la ville de Mons, lui demandant de veiller avec la même tendresse que la tombe de ses enfants. M. le bourgmestre MAISTRIAU lut donc l'assurance que la ville de Mons remplirait cet office sacré. Nos jeunes filles, dit-il, viendront fleurir l'Ossuaire; nos garçons le garderont, au besoin ils sauront le défendre.

(Lire la suite en deuxième page)

CELLE D'UN MEMORIAL BRITANNIQUE A PLEEGSTEERT



LES PERSONNALITÉS PENDANT LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

On voit de gauche à droite: Lord GRANDVILLE, ambassadeur de Grande-Bretagne, à Bruxelles; le prince Léopold, duc de Brabant; le général anglais Sir Robert WHIGNAM; le bourgmestre de Plegsteert, M. LEGOMTE; le colonel RANDOUX, représentant le général Boquet; et le commissaire d'arrondissement d'Ypres.

L'œuvre organisée au lendemain de la guerre par la Commission impériale des sépultures militaires britanniques, touche presque à sa fin en ce qui concerne tout au moins l'édification des monuments consacrés à la mémoire de nos alliés. Il restera un cadre qui se consacrera aux lieux entretiens des immenses nécropoles et poursuivra son œuvre en collaboration avec les autorités françaises et belges. Le Memorial de Plegsteert, à la limite de la Belgique, évoquera le souvenir de 117 officiers et soldats britanniques tombés en cette région et restés sans sépulture. Le prince héritier de Belgique, Léopold, duc de Brabant, président, hier matin, la courte et émouvante cérémonie.

LA RÉCEPTION A PLEEGSTEERT Dès 11 heures du matin, les délégations anglaises, françaises et belges prenaient place dans l'enceinte réservée. Gerbes et couronnes à profusion, hommages des armées alliées, des dominions, de la commission des sépultures militaires, des villes d'Ypres, Plegsteert, de l'Association des Anciens Combattants britanniques, du duc de Brabant. Le prince Léopold était venu en avion d'Evere à Weveghem, d'où une auto l'apporta à Plegsteert. Il se rendit à l'Hôtel de Ville où le bourgmestre, M. Legomte, lui souhaita la bienvenue. La foule lui fit une ovation et un cortège se forma qui se rendit à pied au Memorial.

(Lire la suite en deuxième page)

LA NOYÉE DE ROUBAIX AURAIT ÉTÉ ASSASSINÉE PAR SON AMANT

Hier, nous avons relaté la macabre trouvaille qui fut faite dans le canal, à Roubaix. Le cadavre d'une femme fut retiré de l'eau à proximité du Pont Morel et, détail troublant, la malheureuse était reliée par une grosse corde à une plaque de fonte de 30 kilos.

Il est à peu près certain, d'instinct, nous, que l'on se trouve en présence d'un crime. Cette hypothèse s'est trouvée vérifiée dès la fin de la journée même. Un homme, apprenant qu'un cadavre venait d'être retiré du canal, vint aviser le commissaire de police qui s'en alla à la recherche de la femme disparue. Un contrôle, fait aussitôt, permit d'établir que la noyée était bien Mme veuve Herman.

Cette nouvelle était à peine connue que l'ami de la noyée se présentait à son tour. Après l'identité de la victime, on apprenait ainsi et à peu près à coup sûr, celle de l'assassin. « C'EST MA MÈRE! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eut été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

Au cours de la soirée, un jeune homme se présentait au commissariat et venait faire part de ses catinies. « Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... » Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.



La maison qu'habitait cour Bodu, rue des Anges, à Roubaix. Le cadavre de la femme avec son ami Debaecker en fuite et son fils Jules qu'on voit sur le seuil de la porte.

« VOIT SUR LE SEUIL DE LA PORTE... »

UN FAUX MENAGE QUI MARCHE MAL Depuis un an environ, Mme Herman, plus connue dans le quartier sous le nom de Margot; habitait rue des Anges, dans la cour Bodu, une maisonnette, en compagnie de son ami De Baecker. Elle était âgée de 42 ans. Mais n'en paraissait qu'une trentaine, travaillait à la teinturerie voisine; lui 33 ans, cultivateur, occupé dans une entreprise de Comines. Le ménage, depuis quelque temps, marchait mal.

Marguerite Herman aimait bien remener chez elle des amis, des amis, en des soirées où l'on s'amusa à ferme et cela ne plaisait guère à De Baecker, qui s'en plaignait plusieurs fois dans l'entourage, mais qui n'en restait pas moins avec son amie. Des discussions éclatèrent, assez fréquentes et des menaces réciproques de rupture furent maintes fois échangées. Il paraît même qu'à la fin du mois dernier, une scène particulièrement violente aurait éclaté entre les deux amants.

Dès qu'il eut appris l'orage semblait apaisé et le fils de Marguerite Herman était venu loger chez elle.

(Lire la suite en deuxième page)

Tribunaux de Première instance de Lille

EXTRAIT D'un jugement rendu par le Quatrième Tribunal de Première instance de Lille, le 26 Avril 1931, l'appel qui a été fait (Somme), le 15 Avril 1931, par le sieur GARDON Victor Eugène-Roch, 25 ans, né à Gailly (Somme), le 15 Avril 1906, boulanger, demeurant à Lille 78, boulevard de la République, contre le jugement de la Cour d'Appel de Lille, en date du 10 Mars 1931, par lequel le sieur GARDON a été condamné à deux ans de prison et à six mois de travail forcé. Le Tribunal a jugé que le jugement de la Cour d'Appel de Lille, en date du 10 Mars 1931, par lequel le sieur GARDON a été condamné à deux ans de prison et à six mois de travail forcé, est infirmé et que le sieur GARDON est condamné à deux ans de prison et à six mois de travail forcé. Le Tribunal a également jugé que le sieur GARDON est condamné à six mois de prison et à trois mois de travail forcé. Le Tribunal a enfin jugé que le sieur GARDON est condamné à six mois de prison et à trois mois de travail forcé.